

MOTION C.A du JEUDI 07/ 04 / 2022

Les représentants élus des enseignants du collège Willy Ronis en accord avec les sections syndicales SNES/CGT/FO, en accord avec des enseignants grévistes présents en HIS souhaitent porter à la connaissance des instances représentatives du collège et du rectorat les observations suivantes, dans un esprit de transparence et d'apaisement:

Le collège Willy Ronis est un établissement REP, politique de la ville, classé Zone sensible, de catégorie B qui se remet péniblement d'une gestion hasardeuse.

Négligé par la DSDEN depuis 3 ans c'est à peine si une enquête de vie scolaire a plus ou moins été menée en 2019, conduisant à la mutation de l'ancienne direction. Les équipes de vie scolaire ont été très perturbées. Nous avons perdu deux générations de CPE et les AED ont été divisés en demi postes. Leur nombre reste insuffisant.

Nous réclamons en vain la création d'un nombre de postes d'AED supplémentaires correspondant à la configuration labyrinthique de l'établissement.

La précédente cheffe d'établissement a laissé à la nouvelle direction un établissement dans un état matériel, organisationnel et psychologique désastreux.

Les années passées ont déjà été ponctuées d'événements d'une extrême gravité: une collègue s'est fait voler son téléphone par les élèves. Le peu de soutien qu'elle a reçu alors l'a conduit à se mettre en arrêt. Elle n'est jamais revenue.

A cela se sont ajoutés: surpation d'identité d'un enseignant, intrusion d'un père armé de machette, étranglement de La Principale par un parent, surveillant victime d'un coup de tête l'amenant à quitter ses fonctions, élève gravement blessé dans une rixe à la sortie de l'établissement... Elle a parallèlement conduit à un important contournement scolaire.

Cette situation instable a également fait naître de la part de personnels à bout de souffle des attentes considérables, nécessaires et sans aucun doute conséquentes pour la nouvelle direction.

Les élus saluent dans ce contexte le calme et l'énergie qui ont prévalu dans la remise en fonctionnement de l'établissement par Madame Laurent. Pour la première fois dans l'histoire de l'établissement tous les postes ont été pourvus. Le travail administratif a été entrepris.

L'établissement est peu à peu réhabilité dans son bâti et ses équipements.

La communication a été en grande partie restaurée, un climat de confiance a pu naître et le collège s'est remis à fonctionner. La franchise de la direction a permis de pointer des désaccords et de rechercher des solutions.

Toutefois, dès les premières semaines de septembre, des remontées de personnels, AED comme enseignants, ont fait état d'inadéquations dans les sanctions proposées à l'encontre d'un groupe d'élèves identifiés comme pénibles, voire dangereux, en classe banale, SEGPA, ULIS. Depuis la rentrée, en plus des interruptions de cours, des faits graves de violence ont été relevés: piratage de l'ENT à des fins d'insultes, coup de poing à une enseignante, intimidation, contacts physiques répétés, menaces explicites, violences à élève de la part d'une petite vingtaine d'élèves, signalés et diagnostiqués de longue date, mais que l'institution n'a pas su scolariser dans les structures appropriées.

En début d'année, une collègue a reçu un coup de poing à la mâchoire en séparant une bagarre sans que les élèves ne soient exclus.

La semaine dernière un collègue a été bousculé et a reçu un coup. Dans un geste réflexe il a touché un élève. Il a ensuite été menacé et insulté. Un homme s'est introduit dans le collège sous une fausse identité pour agresser verbalement la direction.

Contre toute attente, c'est l'enseignant qui est aujourd'hui en arrêt et convoqué à deux reprises pour expliquer son geste. Une semaine après l'incident, les agresseurs sont toujours au collège. Un seul va passer en conseil de discipline. La mesure de la gravité des faits n'a pas été prise.

La liste est longue, nous relevons plusieurs dizaines de faits concernant la totalité des enseignants et un grand nombre d'AED.

Dans un contexte de pénurie d'enseignant nous perdons peu à peu ceux qui assurent au quotidien la fonction première de l'institution: la transmission du savoir. Celle-ci ne peut se faire au détriment de leur sécurité.

Des réponses éducatives tardives et sous-dimensionnées en cours d'année n'ont pas permis d'infléchir le comportement des élèves.

C'est pourquoi les faits de violence sous la forme de menaces, bousculades et coups à l'adulte loin de cesser, se sont multipliés. Les rapports se sont empilés sans effet ou presque.

Observant que les auteurs de ces faits étaient toujours présents dans l'établissement, les enseignants et les personnels ont peu à peu renoncé à les signaler.

Un désaccord sur la place de l'élève vis à vis de l'adulte s'est fait jour. Les enseignants victimes de ces violences ont été renvoyés à leur supposée inaptitude, leur usure ou leur dysfonctionnements. C'est à peine croyable, mais quand les personnels sont victimes de vol ou d'agression il leur faut se justifier.

A l'issue de la dernière agression grave, craignant un droit de retrait des enseignants, le directeur académique adjoint s'est promptement présenté pour nous enjoindre de reprendre le travail. D'un ton culpabilisateur, mêlant insinuation antisyndicale et mépris pour nos fonctions, il a assuré avec conviction que le travail était sans danger. Au même moment l'élève qui avait insulté M. Le Bellego se battait avec un camarade dans la cours et les EMS intervenaient alors qu'une AED était bousculée.

M. Lanez, entre deux piques, nous a assuré de la bienveillance du rectorat et de son écoute. Nous nous sommes permis, par expérience, de mettre en doute ces propos et sommes en attente d'une nouvelle audience.

Quand une agression de personnel a lieu dans l'Education Nationale il est victime deux fois. De son agression d'abord; puis de l'absence de soutien, voire la critique de sa hiérarchie, ensuite. Nous regrettons le parti pris qui pourrait laisser penser que des enseignants qualifiés, motivés, expérimentés, dévoués et investis ne seraient pas à leur place au collège Willy Ronis. C'est aujourd'hui la position de notre hiérarchie.

Les auteurs de ces violences quant à eux trônent aujourd'hui en majesté dans les couloirs, les alentours du collège, la cour et parfois jusque dans les salles de classe. Ils sont l'épicentre d'une petite cour de perturbateurs en devenir.

Le cercle vicieux de la violence et de l'impunité a entraîné avec lui de nouveaux élèves jusqu'ici respectueux et l'incivilité se développe.

Nous observons depuis l'incident qui nous a conduit à la grève un net changement de cap. La présence renforcée des personnels de direction dans les couloirs a produit un effet immédiat.

Parvenus à ce point, nous souhaitons réaffirmer d'une part notre souhait de parvenir à une résolution conjointe rapide et durable des problématiques rencontrées.

Nous envisageons la rentrée prochaine comme une opportunité de repartir sur des bases saines de fonctionnement débarrassés des scories de la gestion passée, enrichis des solutions qui pourraient être apportées.

Nous assurons la direction ainsi que la vie scolaire de notre soutien dans les difficultés qu'elles rencontrent et pourraient rencontrer dans le contexte qui est le nôtre.

Nous sommes certains de partager une même volonté d'assurer au collège Willy Ronis un service public d'éducation de qualité, respectueux des droits des élèves, soucieux de leur bien être et de leur réussite mais aussi de la sécurité des personnels.

Nous appelons sans ambiguïté à une restauration de la hiérarchie entre l'élève et les personnels. L'adulte est le dépositaire certifié du savoir et de l'autorité. Il n'a pas à s'en justifier. Elle s'exerce dans la bienveillance et le souci de la réussite des élèves. Si l'enseignant n'est pas respecté par sa hiérarchie il ne le sera pas par les élèves. Aujourd'hui il est très clair pour les élèves qu'en cas d'altercation avec un adulte, c'est l'adulte qui doit quitter l'établissement.

Les conditions du retour des enseignants en arrêt doivent être organisées.

Toute violence symbolique ou physique, toute menace ou bousculade à l'encontre d'un adulte doit faire l'objet d'une sanction conforme au respect attendu dans un établissement scolaire.

Conformément au droit du travail l'employeur a la charge d'assurer la sécurité de ses personnels.

Nous avertissons que des faits d'une extrême gravité et d'une ampleur encore inconnue dans cet établissement ne vont pas manquer de se produire. Nous dégageons notre responsabilité après avoir alerté vainement.

Enfin toute notre solidarité et nos vœux de prompt rétablissement vont à nos collègues quelques soient leurs postes qui, victimes de violences physiques, psychiques ou symboliques ont été hier et sont aujourd'hui touchés dans leur intégrité.

Motion rédigée par les sections syndicales SNES, F.O et C.G.T et adoptée en heure d'information syndicale.